

[Europe](#) / [Libre échange](#)

Marché transatlantique: le Parlement européen n'est pas pressé d'obtenir les documents de négociations

on 18 décembre 2013 at 21:00



Ceci est la traduction d'un [article publié le 6 décembre dernier](#) sur le site [InsideTrade](#).

Au delà de l'information présentée dans le titre de cet article, celui-ci nous apprend quels sont les mécanismes actuels d'information du Parlement européen par la Commission européenne.

Il nous informe également sur la forme que pourrait prendre le fameux – et très controversé – mécanisme de règlement des différends Etat-investisseur.

Le chef de la commission du commerce international du Parlement européen a déclaré cette semaine qu'il n'y a actuellement pas d'urgence que la Commission européenne fournisse aux membres du Parlement européenne l'accès aux propositions de négociations portées par les Etats-Unis dans le cadre du TTIP, mais cela pourrait changer si les Etats-Unis autorisent la commission à partager ces propositions avec les Etats membres.

Dans une interview du 3 décembre, le Président de la Commission Commerce international Vital Moreira a déclaré que si les propositions américaines sont finalement fournies aux Etats membres, il exigerait qu'elles soient également partagées avec les membres du Parlement.

Finally, the United States could authorize under certain conditions that the Commission share the American positions with the member states. If this happens, the Parliament is of the opinion that we should benefit from the same treatment as the member states.

Selon Moreira, **la Commission a clairement fait savoir qu'elle a besoin de l'autorisation des Etats-Unis pour partager les propositions américaines avec les Etats membres. Ces derniers ont demandé l'accès à ces propositions américaines**, mais la Commission leur a dit que les responsables américains étaient réticents à autoriser de tels échanges, car **ils craignent des fuites**.

Plus précisément, Moreira a déclaré que si ces positions américaines étaient finalement remises aux Etats membres,

elles devraient également être partagées avec lui, étant donné son rôle en tant que rapporteur du Parlement dans le cadre l'accord TTIP. Il a **minimisé le risque de fuites du Parlement, en faisant valoir que jusqu'à présent, toutes les fuites liées à TTIP sont venues des États membres.**

Moreira a déclaré qu'il serait « positif » pour le Parlement d'avoir accès aux documents de négociation des États-Unis, mais a reconnu qu'il **ne poussait pas activement la Commission à les remettre parce que la Commission lui donne déjà des instructions sur les positions de négociation des États-Unis.** Il a refusé de dire si la Commission participe activement à essayer de trouver un accord avec les États-Unis pour permettre aux documents d'être partagés avec les États membres.

Lors d'une comparution devant la commission du commerce internationale, le 28 novembre, le commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht a promis que le Parlement aurait le même niveau d'accès à la négociation TTIP que le Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres). Mais il a dit qu'il reste encore une question à résoudre sur la façon d'organiser dans la pratique cet échange d'information car les États-Unis ont « très peur que les choses soient divulguées et non gardées confidentielles. »

En général, Moreira a souligné qu'il est satisfait de la quantité d'informations sur TTIP que la Commission fournit au Parlement, notamment par le biais d'une nouvelle procédure d'information améliorée.

Une procédure d'information améliorée

En vertu de cette procédure, Moreira a indiqué que le négociateur en chef de l'UE Ignacio Garcia Bercero donne des **séances d'information à huis clos à un sous-groupe de membres de la commission du commerce international avant chaque tour de négociations** afin de partager les objectifs de l'UE et les prises de position de la Commission, ainsi qu'**après chaque tour afin de discuter des résultats.**

Moreira indique que c'est l'une des nombreuses mesures que la Commission a prises pour être plus transparent dans les pourparlers du TTIP que ce qu'il a été dans le cadre des négociations précédentes, et ce **dans le but d'éviter à nouveau la situation de secret qui a conduit le Parlement à rejeter l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA).**

L'autre mesure de transparence est la décision de la Commission de **libérer ses prises de position**, et les séances d'information dispensées par les États-Unis et les négociateurs en chef de l'UE, en collaboration avec les parties prenantes lors de chaque tour de négociation. Moreira a dit s'attendre à ce que la Commission poursuive la diffusion de ses prises de position dans l'avenir, sans toutefois rédiger les textes de négociation.

Ce sont trois mouvements ... qui à mon avis sont très positifs et devraient empêcher tout développement d'une idée qu'il s'agit d'un exercice secret.

Le mécanisme de règlement des différends Etat-investisseur

Moreira a reconnu que **l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends entre les États et les investisseurs (ISDS) dans le TTIP est une question très controversée au Parlement européen et entre les États membres de l'UE.** Il a noté que l'Allemagne émet des scrupules sur ce mécanisme après qu'un investisseur étranger ait contesté sa décision d'éliminer l'utilisation de l'énergie nucléaire, en utilisant un mécanisme ISDS comme dans le traité sur la Charte de l'énergie.

Mais Moreira rappelle l'inclusion de l'ISDS dans l'accord UE-Canada (AECG) – accord entre deux économies ayant de solides systèmes juridiques nationaux – crée un précédent en faveur de son inclusion dans l'accord TTIP. **Certains détracteurs de l'ISDS font valoir qu'il n'est pas nécessaire lorsque les deux pays parties ont des systèmes juridiques efficaces qui permettent aux investisseurs de poursuivre leurs revendications au niveau national.**

Moreira dit qu'il n'a pas personnellement d'objection de principe à l'ISDS, et fait valoir que **son inclusion dans le TTIP pourrait fournir des protections supplémentaires pour les investisseurs de l'UE aux États-Unis.**

Par exemple, Moreira a noté que, dans l'UE, une fois qu'un accord d'investissement international est approuvé, cela devient la « loi mondiale ». Cela signifie qu'un investisseur étranger peut tenter une action devant un tribunal de l'État membre ou de la Cour européenne de justice en faisant valoir une violation du Traité. **Mais ce n'est pas le cas en vertu du droit des États-Unis, où, sans ISDS, le seul recours pour un investisseur étranger est de faire valoir que le gouvernement a violé la loi américaine ou de l'Etat sur la façon dont son investissement a été traité.**

Dans le même temps, pour Moreira, la négociation du mécanisme doit être liée à certaines conditions. Tout d'abord, il a fait valoir la nécessité d'assurer la transparence des travaux du groupe spécial et la possibilité pour les tiers de

présenter des observations.

Deuxièmement, il a présenté la possibilité que **le champ d'application de l'ISDS soit limité aux demandes concernant le traitement d'un investissement déjà établi**. Une telle condition est susceptible d'être controversée aux États-Unis car ces derniers connaissent des engagements avant établissement [des investissements] dans ses traités bilatéraux d'investissement.

Les États membres ont également appelé à ce que l'ISDS ne soit pas appliqué en matière de dispositions d'accès au marché, apparemment en raison de craintes que cela mènerait à des poursuites frivoles par des sociétés qui n'ont pas encore fait d'investissement dans un pays.

Enfin , Moreira a fait valoir que la rédaction de certaines dispositions de protection des investissements, telles que le traitement juste et équitable, doit être définie plus précisément afin d'éviter une interprétation large de ces engagements par les tribunaux.

Source: <http://insidetrade.com/Inside-US-Trade/Inside-U.S.-Trade-12/06/2013/inta-chair-demands-same-access-to-ttip-documents-as-eu-member-states/menu-id-710.html>

Tags: [TTIP](#)